

FACE A LA PAC

Dossier PAC : RPG s'informer pour bien déclarer

Votre déclaration PAC 2014 demande à être traitée avec vigilance.

En effet, un audit des institutions européennes oblige l'État français à une plus grande exigence dans le tracé des ilots.

Nous vous invitons à la plus grande rigueur, en corrigeant si nécessaire, d'éventuels débordements en dehors des surfaces admissibles. Par ailleurs, n'oubliez pas de déclarer comme il se doit des surfaces non agricoles, avec les nouveaux codes :

BR	Surfaces non-agricoles artificialisées (exemple des bâtiments et des routes)
EL	Surfaces non-agricoles naturelles non admissibles (exemple des forêts, des mares ou des haies de dimensions supérieures aux limites fixées par l'arrêté ministériel)
NE	Surfaces agricoles temporairement non-exploitées (exemple d'un tas de fumier, d'une plate-forme d'ensilage ou d'une zone de ronces/broussailles non-défrichée)

Pour en savoir plus, rendez-vous dans les réunions d'informations proposées par la Chambre d'agriculture de la Vienne :

Dates	Communes	Salles	Horaires
Mardi 8 avril	Champigny le sec	Mairie	10 h 00 – 12 h 00
Mercredi 9 avril	Pleumartin	Salle des fêtes	
Jeudi 10 avril	Montmorillon	Lycée agricole (salle Vienne)	
Jeudi 10 avril	Civray	Salle annexe Mairie	
Jeudi 10 avril	Ingrandes	Maison des associations	
Jeudi 10 avril	Loudun	Salle des fêtes de Véniers	
Vendredi 11 avril	Vivonne	Salle du château de Vounant	
Lundi 14 avril	Mignaloux-Beauvoir	Agrôpole	

Gilles ROUX – Alain GUILLON
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Vivonne 05.49.36.33.60 ☎ Bonneuil-Matours 05.49.85.87.80
☎ Montmorillon..... 05.49.91.01.15 ☎ Mirebeau 05.49.50.44.29